

- ▶ **Edito** 1
- ▶ **La CCPOM** 2-3
Présentation et organisation
- ▶ **Urbanisme** 4
Le service d'instruction des autorisations d'urbanisme
- ▶ **Logement et cadre de vie** 5
- ▶ **Développement économique** 6-7
Zoom sur le parc d'activités Belle Fontaine
Les projets de la CCPOM
- ▶ **Pour vous, avec la CCPOM...** 8-9
Le Club Entrepreneurial
- ▶ **En passant par...** 10-11
Montois-la-Montagne
Rosselange
- ▶ **Les déchets et le tri sélectif** 12
- ▶ **Environnement** 13
- ▶ **Grand Angle** 14
Espace culturel de Rombas
- ▶ **Infos pratiques** 15
- ▶ **Le fil bleu en Moselle** 16



Lionel FOURNIER
Maire de Rombas
Président de la CCPOM

Edito

Regarder vers l'avenir

Créée en 2000, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a pu se prévaloir d'un bilan positif au terme du premier mandat, mandat au cours duquel tous les projets sur lesquels nous nous étions engagés lors de sa création ont pu être concrétisés :

- aménagement et développement des parcs d'activités communautaires qui ont permis l'implantation de nombreuses entreprises,
- construction de bâtiments d'accueil industriels,
- mise en place de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire communautaire,
- construction de 4 déchèteries,
- aménagement de la promenade des berges de l'Orne,
- actions dans le domaine du logement : opération ravalement de façades, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- mise en place d'un service instructeur des autorisations d'urbanisme et d'un système d'information géographique,
- etc...

Ce n'est donc pas un hasard si l'équipe qui m'a accompagné dans la mise en place de cette Communauté de Communes et qui a conduit à sa destinée pendant sept ans a été, en quasi-totalité, reconduite dans ses fonctions à l'issue du dernier renouvellement des Conseils Municipaux. Il s'agit là d'une reconnaissance de la qualité du travail réalisé et d'une manifestation de la volonté de poursuivre les actions engagées par cette équipe.

Le nouveau mandat qui commence devra avant tout être consacré à consolider ces acquis et à asseoir financièrement la Communauté de Communes.

Le produit de la taxe professionnelle de zone, qui est payée par les entreprises qui sont implantées sur les parcs d'activités communautaires, est passé de 44 000 € en 2002 (année de sa création) à 500 000 € en 2008.

Il conviendra d'accroître encore cette ressource grâce à l'implantation de nouvelles activités économiques. C'est la condition préalable à la mise en œuvre de nouvelles compétences telles que les services à la personne ou l'aide à la petite enfance.



Contacts

Site Internet : www.ccpom.fr
Email : ccpom@ccpom.fr
Adresse : 34 Grand'Rue - 57120 ROMBAS
Tél. 03 87 58 32 32 - Fax 03 87 67 59 48

CCPOM' le Mag : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
Directeur de la publication : Lionel FOURNIER
N° ISSN 1644-8974 - Dépôt légal : 4^e trimestre 2008
Tirage 25000 exemplaires - Imprimerie KLEIN
Imprimé sur papier écologique Norme PEFC

Présentation et organisation de la CCPOM



► Carte d'identité :

Son nom : **Communauté de Communes du Pays Orne Moselle ou CCPOM**
 Sa création : **octobre 2000**
 Ses habitants : **53 227**
 Son territoire : **13 communes adhérentes**
 La superficie de son territoire : **95 km²**

► Composition de la Communauté de Communes

La CCPOM est administrée par un Conseil Communautaire composé de 53 délégués et de 23 suppléants élus par les conseils municipaux des communes-membres qui élit le Bureau Communautaire composé de son président et de treize vice-présidents.

► Les compétences

Les compétences obligatoires :

- L'aménagement de l'espace – Service Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU), Système d'Information Géographique (SIG).
- Le développement économique.

Les compétences optionnelles :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement.
- La gestion, élimination et valorisation des déchets.
- La politique du logement d'intérêt communautaire.
- La communication.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site internet de la CCPOM : www.ccpom.fr



Territoire de la CCPOM et ses alentours

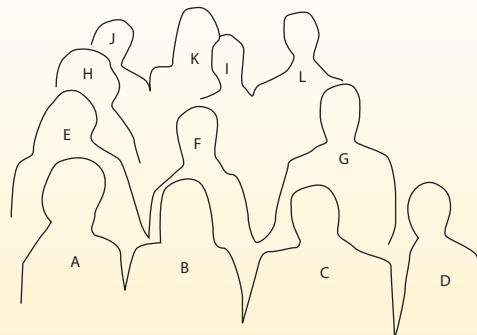


Le Bureau Communautaire de la CCPOM

► La CCPOM, ses services



- A Claire LOUIS**
Service « Déchets Ménagers »
- B Aurélie CLEMENT**
Service « Déchets Ménagers »
- C Claude FELLY**
Directeur Technique
- D Sylvie D'AMATO**
Directrice des Moyens Généraux
- E Françoise BATTISTUTTA**
Service Instructeur des Autorisations d'Urbanisme
- F Delphine PARMENTELAT**
Service Instructeur des Autorisations d'Urbanisme
- G Alain LOGNON**
Directeur Général des Services
- H Delphine PARMENTIER**
Service Instructeur des Autorisations d'Urbanisme
- I Fanny DEMURGER**
Comptabilité et Accueil



- J Gwénaëlle CLEACH-WARKEN**
Service Environnement, Logement et Cadre de Vie
- K Stéphanie BORDI**
Service Economie et Communication
- L Grégory LAUSSAC**
Service SIG

► Les commissions

Les commissions de la CCPOM se composent de plusieurs délégués communaux ainsi que d'un animateur qui préside les séances de travail. Ces commissions se réunissent régulièrement et sont au nombre de quatorze :

- 1 - Développement économique.
- 2 - Projets, travaux et infrastructures.
- 3 - Gestion, élimination et valorisation des déchets (collecte et traitement des déchets ménagers et déchèteries).
- 4 - Protection et mise en valeur de l'environnement (aménagement paysager, lutttes contre les pollutions...).
- 5 - Finances et Personnel.
- 6 - Communication.
- 7 - Technologies de l'Information, de la Communication et Réseaux Très Haut Débit.
- 8 - Logement et cadre de vie.
- 9 - Aménagement de l'espace (schéma de cohérence territoriale, ZAC, réserves foncières...).
- 10 - Urbanisme (Instruction des autorisations d'urbanisme et soutien à l'élaboration des documents d'urbanisme).
- 11 - Suivi et développement du système d'information géographique.
- 12 - Développement durable et énergies nouvelles.
- 13 - Suivi et mise en œuvre du Projet de Territoire.
- 14 - Commission d'attribution des subventions dans le cadre de l'opération « Ravalement de façades ».

Tout connaître sur le service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CCPOM

Qui sommes-nous ?

Fiche d'identité

SIAU : Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme.

Date de création : 1er janvier 2006

Composition du service : Deux instructrices et une secrétaire.

Missions :

- > Examen technique du projet et proposition de décision au maire de la commune concernée au regard du respect des règles d'urbanisme.
- > Etablissement des avis d'impositions relatifs aux taxes d'urbanisme.

Nombre de dossiers instruits par le SIAU

(Permis de Construire – Déclaration Préalable – Permis d'Aménager
Certificat d'Urbanisme – Permis de Démolir)

Communes	ANNEE		
	2006	2007	2008 (du 01/08 au 15/10/08)
AMNEVILLE	142	135	132
BRONVAUX	19	11	9
CLOUANGE	55	58	47
MARANGE-SILVANGE	131	154	148
MONTOIS-LA-MONTAGNE	64	85	75
MOYEVRE-GRANDE	76	98	89
PIERREVILLERS	87	62	57
ROMBAS	135	95	91
RONCOURT	83	52	30
ROSSELANGE	21	31	33
STE-MARIE-AUX-CHENES	54	49	63
VITRY-SUR-ORNE	71	83	54
TOTAL	938	913	828

Lexique :

ABF : Architecte des Bâtiments de France.

SHOB : Surface Hors Œuvre Brute (surface totale du bâtiment).

SHON : Surface Hors Œuvre Nette (surface habitable du bâtiment).

Quizz

Afin de tester vos connaissances, petit quizz sur l'Urbanisme

Quelle demande d'occupation du sol dois-je déposer ?

- 1 - Pour un abri de jardin de 2 à 20 m² ?
- A. Aucune formalité
 - B. Déclaration préalable
 - C. Permis de construire

2 - Pour une véranda de plus de 20 m² ?

- A. Aucune formalité
- B. Déclaration préalable
- C. Permis de construire

3 - Pour un barbecue de moins de 2 m² ?

- A. Aucune formalité
- B. Déclaration préalable
- C. Permis de construire

4 - Où déposer sa demande ?

- A. En Mairie
- B. A la CCPOM
- C. A la DDE

Nombre de dossiers à déposer ?

- 5 - Pour une déclaration préalable :
- A. 2
 - B. 4
 - C. 9

6 - Pour un permis de construire :

- A. 1
- B. 5
- C. 11

7 - Pour un certificat d'urbanisme :

- A. 2
- B. 5
- C. 8

Délais d'instruction de base ?

8 - Pour une déclaration préalable ?

- A. 1
- B. 2
- C. 3

9 - Pour un permis de construire :

- A. 2
- B. 3
- C. 5

10 - Pour un certificat d'urbanisme :

- A. 2
- B. 3
- C. 5

Solution en page 13

Actions en faveur de l'habitat dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Campagne de ravalement de façades

L'opération ravalement de façades engagée en juin 2005 est toujours opérationnelle jusqu'en décembre 2008 (lors de sa réunion du 17 novembre 2008, le bureau communal a décidé de reconduire l'opération). Cette campagne a pour but d'améliorer l'image du territoire de la CCPOM et le cadre de vie de ses administrés en valorisant le patrimoine bâti par une incitation à l'initiative privée des habitants. **C'est pourquoi la CCPOM attribue des subventions pour la rénovation des façades atteignant 40% du montant HT des travaux, dans la limite de 1 830 € pour un particulier et allant jusqu'à 5 489 € pour une copropriété. Pour les dossiers répondant au règlement d'intervention de la Région Lorraine, le cofinancement de celle-ci est de 20%. Les 20% restant étant une aide de la CCPOM.** Pour les habitations de plus de 25 ans, les périmètres d'intervention définis dans chacune des treize communes ont été étendus depuis le 1^{er} mai 2008. **Afin de savoir si votre propriété est concernée par ce périmètre d'éligibilité, n'hésitez pas à contacter les services de la CCPOM.** Le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM) est en charge par la suite de l'accompagnement technique de cette opération.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Après avoir mis en place une campagne de ravalement, la CCPOM a choisi d'amplifier son action en faveur du **logement privé ancien par le biais d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**. Cette opération permet à des propriétaires occupants et bailleurs de bénéficier d'aides financières pour la réalisation de travaux d'amélioration de leurs logements, sous certaines conditions d'attributions.



AVANT

Maison à Ste-Marie-aux-Chênes



APRÈS



AVANT

Maison à Malancourt



APRÈS

Rappel des aides accordées :

La CCPOM accorde en complément de l'aide ANAH, 5% d'aide supplémentaire pour :

- > les propriétaires bailleurs s'engageant dans un conventionnement social,
- > les propriétaires occupants ayant des ressources inférieures aux plafonds ANAH.

De plus, afin d'aider en priorité les propriétaires occupants âgés de plus de 60 ans à réaliser des travaux dans leur logement, la CCPOM accorde en complément des aides standard (aide ANAH +5% CCPOM) 5% d'aide supplémentaire qui pourrait concerner 1/3 des propriétaires occupants.

Afin de toucher un maximum de ses ressortissants, la CCPOM organise des permanences « délocalisées » du **CALM**, qui a en charge l'accompagnement technique de cette opération. Un calendrier des permanences tenues par les services du CALM, jusqu'à la fin de l'année, a été réalisé. Ces permanences se tiennent au siège de la CCPOM et dans les mairies de Marange-Silvange, Moyeuve-Grande et Sainte-Marie-aux-Chênes. Pour tous renseignements, assistance et conseils gratuits, sans engagement, rendez-vous aux permanences OU adressez-vous au : **C.A.L.M.** (Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle) - **9 Rue du Grand Cerf BP 14062 - 57040 METZ CEDEX 01 Tél. 03.87.75.32.28**

Espace Info Energie (EIE)

Afin de promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie, la CCPOM a mis en place des permanences de l'**Espace Info Energie (E.I.E)** de Moselle deux fois par mois depuis mai 2007.

Les permanences ont lieu le 1er et 3ème mardi du mois au siège de la CCPOM.

Afin d'accompagner cette démarche et d'encourager les administrés à réduire leur consommation d'énergie et/ou s'orienter vers une démarche d'énergies renouvelables, l'EIE a mis en place un programme d'animations sur le territoire de la CCPOM :

- > **Des visites gratuites** ont été réalisées chez des particuliers le week-end du 4 et 5 octobre 2008.
- > **Des animations itinérantes** seront organisées à partir de la fin de l'année.

Elles comprendront :

- > **La diffusion** du film d'Al Gore « Une vérité qui dérange » dans plusieurs villes de la CCPOM. Ces soirées documentaires autour du réchauffement climatique de la planète seraient suivies d'un débat. La 1ère diffusion aura lieu à l'Espace Culturel de Rombas.
- > **Une exposition** sur l'énergie (gestes du quotidien permettant de réaliser des économies d'énergie, présentation des énergies renouvelables et les aides possibles, changement climatique, valorisation des déchets).

Toutes les précisions nécessaires peuvent être obtenues auprès de Mr Hugo DENISE, conseiller EIE à l'EIE de Moselle. Il répondra à toutes les questions dans les domaines suivants : le chauffage et l'eau chaude, l'isolation, les équipements de l'habitat (appareils électroménagers, télévision, hi-fi,...), les énergies renouvelables (solaire, éolien, bois-énergie,...), les voitures et les autres moyens de transport.

Espace Info Energie de Moselle au CALM
9, rue du Grand Cerf à METZ
03.87.74.83.34
Eie.moselle@wanadoo.fr

La CCPOM veille au bon développement économique de ses parcs d'activités communautaires (PAC) :

► Zoom sur Belle Fontaine, un parc d'activités en plein essor...

Lieux : Clouange / Rosselange / Rombas
Superficie : 32 hectares
Situation : Le long de la RD 9, proche des autoroutes A4 et A31
Sa composition :
Un premier secteur commercial complet comptant 235 emplois.

Les objectifs de la CCPOM :

- * L'extension du parc d'activités dans sa partie Est.
- * Favoriser l'installation des futures entreprises.
- * Diversifier l'activité économique.

Etat d'avancement des travaux pour réaliser cette extension :

La voirie définitive est pratiquement terminée.
Le découpage parcellaire a été effectué de façon harmonieuse en 18 parcelles dont la superficie varie entre 1 400 m² et 3 000 m².

Une distinction à faire :

12 parcelles sont destinées à l'activité commerciale, certaines entreprises ont d'ailleurs souhaité acquérir rapidement un terrain, c'est le cas des sociétés « Point Vert » et « Lorraine Gaz Service » sur le point de lancer les travaux de construction de leur enseigne, d'autres, comme la société « Trafic », sont prêts à ouvrir leur magasin.

6 parcelles sont destinées à l'activité artisanale.



Parc d'activités Belle Fontaine / Rosselange



Magasin TRAFIC - PAC Belle Fontaine. Ouverture mi-novembre 2008

INFORMATION

Acquisition de parcelles / location de cellules

Si vous êtes intéressés par l'acquisition d'une parcelle sur le parc d'activités Belle Fontaine ou la location d'une cellule au sein du bâtiment d'accueil des entreprises situé sur le parc d'activités Belle Fontaine, vous pouvez vous adresser au service « Développement Economique » de la CCPOM : 03 82 58 32 32.



Les projets à venir

1. Mise en place d'une signalétique sur les trois parcs d'activités communautaires :

1. Parc d'activités Belle Fontaine - Clouange / Rosselange / Rombas
2. Parc d'activités Deux Rivières - Rosselange et Moyeuve-Grande
3. Parc d'activités Champelle - Sainte-Marie-Aux-Chênes

Le projet :

Il consiste en la mise en place de mâts et de totems sur l'ensemble des trois parcs d'activités communautaires.

Les objectifs :

- une identification plus claire des entreprises, déjà implantées, par leurs clients et fournisseurs,
- une attraction de nouveaux investisseurs,
- une amélioration de l'accueil des entreprises désireuses de s'implanter.

2. Renforcement de la sécurisation des parcs d'activités communautaires et alentours

Le projet :

La CCPOM souhaite compléter les travaux de sécurisation démarrés il y a trois ans par la mise en place de bornes amovibles, de clôtures sur les différents cheminements réservés aux piétons et aux cyclistes.

Les objectifs :

Empêcher les stationnements sauvages des gens du voyage qui engendrent d'importants problèmes d'hygiène et de sécurité, gênant considérablement l'activité des entreprises et compromettant ainsi de nouvelles implantations.

3. Réalisation de plates-formes sur le parc d'activités Champelle à Sainte-Marie-Aux-Chênes

Le projet :

Le projet consiste en l'aménagement, après travaux de nivellement en remblais-déblais, de trois plates-formes d'environ 25 000 m² chacune sur le parc d'activités Champelle à Sainte-Marie-Aux-Chênes.

Les objectifs :

- Souhait d'anticiper les besoins des entreprises.
- Renforcer l'attractivité des parcs d'activités en facilitant l'implantation de nouvelles entreprises.
- Apporter une nouvelle dynamique économique au territoire avec la création de nouveaux emplois.

4. Construction d'un hôtel des entreprises sur le Parc d'Activités Champelle

Le projet :

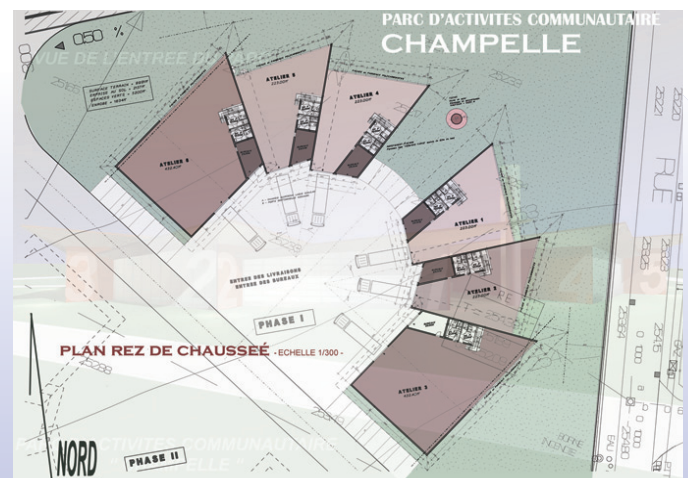
Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment composé de six cellules d'activités modulables dont quatre cellules d'une superficie de 280 m² et deux autres de 450 m², soit une superficie totale de 2 020 m². Cet ensemble sera constitué d'une partie « atelier » et d'une autre partie « bureaux ». Des espaces verts seront également prévus ainsi que des emplacements de stationnement.

Les objectifs :

- Souhait d'anticiper les besoins des entreprises.
- Renforcer l'attractivité des parcs d'activités en facilitant l'implantation de nouvelles entreprises.
- Apporter une nouvelle dynamique économique au territoire avec la création de nouveaux emplois.



Projet de construction d'un hôtel des entreprises
PAC Champelle à Ste-Marie-aux-Chênes



Les partenaires :

Afin de réaliser ces quatre projets, la Communauté de Communes a sollicité le soutien financier des partenaires suivants :

- Le Conseil Général de Moselle
- Le Conseil Régional
- L'Etat

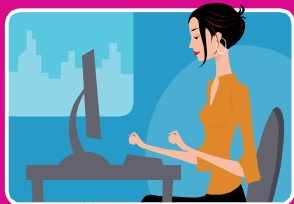
Club entrepreneurial



LE CLUB ENTREPRENEURIAL

Centre d'Activités Economiques de Franchepré à JOEUF (54240)
Tél / 03 82 47 11 00 et Fax / 03 82 47 11 05
club.entrepreneurial@gmail.com

Le Club vous aide à :



être un pro...

La formation/action :

au service de vos besoins

Près de chez vous ou dans votre entreprise, de courte durée (4 h), cette formation vous permet d'appliquer immédiatement à votre activité ce que vous venez d'apprendre. Une formation idéale pour la TPE et propice aux échanges. **Action, réaction, professionnalisation !**

Les sessions d'information :

conseils et business

D'une durée de deux heures avec différents intervenants experts dans leur domaine, elles sont **un moyen supplémentaire d'agrandir vos connaissances et votre réseau !**

La mise en réseau :

échanger et commercer

Le club vous permet de rencontrer les entreprises du bassin d'emploi de Briey et de la CCPOM en participant à nos rencontres d'affaires, nos petits-déjeuners en entreprise et à nos manifestations conviviales. **Réseauter, c'est la clé de votre succès !**

Le mot de la Présidente

Depuis juillet 2007, notre club de chef(e)s d'entreprises a pris une toute nouvelle dimension et nous avons essayé de répondre au mieux aux attentes et demandes de nos adhérents.

Notre activité s'est fortement développée et nous comptons 45 membres à ce jour. Pour 2009, notre pari est d'avoir 90 adhérents et compte tenu de l'approche favorable que nous ressentons, il ne fait aucun doute que la mise en réseau des entreprises est l'élément déterminant de notre réussite.

Sylvie Lamarque



être un pro heureux !

Le comité d'entreprise :

Le club est aussi votre Comité d'entreprise.

Par le biais d'un espace billetterie, toujours à la recherche des tarifs les plus avantageux pour vos activités détente !

Le club met également à votre disposition un espace parfumerie à des prix très attractifs ainsi qu'un espace concert !

Souriez, vous vous amusez !

Créé en 2002, ce Club d'Entrepreneurs, situé à Joeuf, intervient sur le bassin d'emploi de Briey et ses alentours, notamment sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

Ses objectifs :

- Favoriser les échanges, les alliances et les partenariats.
- Créer un réseau de développement et d'entraide.
- Promouvoir l'égalité des chances hommes/femmes dans le développement économique local.
- Mettre en place des services destinés à répondre aux besoins de la Très Petite Entreprise et des Petites et Moyennes Entreprises et Industries.

Enfin le Club a pour principe de s'adapter à ses adhérents, de les accompagner dans leurs démarches, de les aider à se professionnaliser.

Rendez-vous entre la CCPOM, le club et les entreprises

Un petit-déjeuner « interentreprises » a été organisé, conjointement et dans le cadre de leur partenariat, par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et le Club Entrepreneurial le 29 septembre 2008.

36 personnes ont répondu à cette invitation.

La matinée a commencé à 8h00 par la visite de la société SOLED, comptant parmi les principaux fabricants mondiaux de sondes de prélèvements et de sondes de mesure utilisées pour l'analyse du métal en fusion.



A 9h, visite de la société FOURNIL DE LA VALLÉE DE L'ORNE suivi d'un petit-déjeuner



**être un pro bien
dans sa peau,
bien au boulot...**

La détente / le coaching :

Les membres sont réunis par groupes pour, par exemple, apprendre à se maîtriser face aux clients, à prendre la parole en public, gérer leur stress ou tout simplement se détendre.

**Mieux se comprendre et
comprendre son environnement,
donc s'améliorer !**

Les services à la personne pour vous aider et vous faire gagner du temps :

Le club ne fournit pas en direct de SAP, mais se propose de :

- sélectionner pour vous des prestataires de qualité dans des domaines différents ;
- tenir à jour un carnet d'adresses de ces prestataires et vous mettre en relation dans les délais les plus brefs avec le service souhaité ;
- négocier des tarifs avantageux.

**Une vie personnelle facilitée pour
une vie professionnelle plus
sereine.**

Les échos des membres



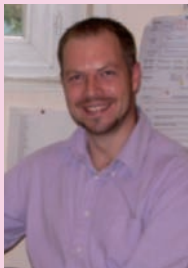
Nathalie Badet

EUURL Les Meublés de L'Orne à Rombas

« Le Club Entrepreneurial m'a permis de sortir de l'isolement que rencontre souvent le responsable d'une petite entreprise. En effet, nous n'avons aucun contact avec l'extérieur. J'ai pu ainsi rencontrer d'autres personnes dans la même situation que moi, échanger sur des sujets communs et créer des liens lors de sorties conviviales.

De plus, par le biais de l'Association, j'ai pu participer à de nombreuses réunions portant sur des thèmes différents à chaque fois, ces informations m'ont été très utiles que ce soit en matière de protection du gérant de société ou de comptabilité...

Pourvu que ça dure ! »



Christophe Gross

Cogérant de Phonest entreprises

« En tant que gérant de société, j'ai voulu, dans un premier temps, me faire connaître auprès du tissu local, rencontrer des responsables de sociétés et faire connaître mon activité. J'étais déjà membre d'un club d'entreprises en Moselle et j'ai remarqué l'impact que cela avait pour Phonest. Suite à cela, j'ai souhaité m'investir en m'engageant en tant qu'assesseur au sein du bureau du Club Entrepreneurial afin d'apporter mes idées et faire connaître les avantages d'un club d'entreprises.

Que l'on soit artisan, chef de petite ou de grande entreprise ; il faut être en contact permanent avec les autres. Rares sont les personnes qui connaissent les services proposés par leurs voisins, peu de patrons prennent le temps ou se donnent les moyens d'aller sonner à la porte d'à côté.

Le club entrepreneurial permet à la fois de se faire connaître, de partager certaines expériences vécues dans la vie professionnelle avec d'autres confrères, de participer à des formations qui permettent de se remettre à niveau sur différents thèmes comme la comptabilité, les droits sociaux...

Selon moi, faire partie d'un club d'entreprises est une grande chance et ouvre des opportunités, c'est pourquoi je vous conseille vivement de vous joindre à nous et d'assister à nos réunions qui vous donneront, sans nul doute, l'envie d'adhérer à notre groupe. »

I N F O R M A T I O N

**L'adhésion au Club Entrepreneurial est valable pour le chef
d'entreprise et ses salariés, ils peuvent ainsi bénéficier des
différents services, il en va de même pour le conjoint collaborateur !**

MONTOIS-LA-MONTAGNE



Carte de visite

Mairie

8 Rue de la Mine
57860 MONTOIS-LA-MONTAGNE
Téléphone : 03 82 45 14 84
Fax : 03 82 45 21 10
Courriel : mairie@mairie-montois.fr
Site internet : www.mairie-montois.fr
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 16h30



MONTOIS-LA-MONTAGNE, ancien village minier situé dans la région Lorraine, à l'Est du département de la Moselle, à environ 20 km au Nord-Ouest de Metz. Ses habitants les Montoisien et les Montoisienne sont au nombre de 2646 (recensement 2001).

Proche du Luxembourg, de la Belgique, des autoroutes A4 et A31, de l'aéroport Metz-Nancy ainsi que de la ligne Lorraine TGV, Montois-la-Montagne est idéalement implantée.

La commune s'étend sur 710 hectares, à une altitude moyenne de 275 mètres. Le relief général du site est celui d'un vaste plateau légèrement penté vers l'Ouest. Dans cette même direction apparaît l'entaille de la vallée de l'Orne et la pente des terrains s'accroît encore plus fortement.

Le gisement exploité sur le site est essentiellement constitué d'un calcaire oolithique appelé « pierre de jaumont ». Bien qu'elles fassent l'objet de concessions de chasse, les forêts communales de Montois-la-Montagne qui ceignent le site sont peu giboyeuses.

Montois-la-Montagne possède un riche passé historique comme en témoigne son patrimoine.

Le dynamisme de nombreuses associations contribue à la vitalité de la commune. Tout au long de l'année, des fêtes et des manifestations se succèdent (spectacles, animations sportives, vide-grenier, bourse aux jouets, Téléthon, soirées dansantes...). Ses infrastructures, ses services, ses petits commerces et la proximité des zones commerciales (Sainte-Marie-aux-Chênes, Conflans-en-Jarnisy, Semécourt...) font de Montois-la-Montagne un village où il fait bon vivre, première fleur reçue en 2006.

Infrastructures

Salle polyvalente, salle des sports, dojo, bibliothèque, école maternelle et primaire, périscolaire, terrains de foot, pétanque, tennis, MJC, église

Commerces

Boulangeries, restaurant, salons de coiffure et esthétique, boucherie, bureau de tabacs, pharmacie

Associations

sportives, culturelles et patriotiques

Entreprises

E.G.L. Electricité Générale, Chauffage sanitaire Cozzatelli, Régie Communale d'électricité, Assurances Arnould, Sablemat, Canasault Couverture, SARL Isotech, Garage Technic Auto Center, Concept Electricité Générale

Divers

SITA FD, Gury Concept, médecins, dentistes, infirmière, kinésithérapeute, podologue, hypno thérapeute





ROSSELANGE

Rosselange doit son nom très vraisemblablement à la charte n° 20-22 du cartulaire de l'abbaye de Gorze où le nom de « Rocheringas » y figure pour la première fois. Ce nom connaîtra de nombreux changements en passant par « Roslingis » vers 1186, « Rocherange » vers 1272, « Rosseranges » vers 1299, « Rouche-range » vers 1380, « Rochellange » vers 1424, « Rochelange » vers 1571 pour se stabiliser sur le nom de Rosselange vers 1631. Jadis, Rosselange dépendait de l'ancienne province du Barrois tout comme les localités voisines. Essentiellement à vocation agricole et cultivant la vigne sur ses coteaux (vers le III^e siècle), la commune prit possession de l'abbaye de Gorze en 775, avant d'être partagée en plusieurs fiefs. La sidérurgie s'implante ensuite grâce à la famille De Wendel, transformant le petit village en une cité industrielle qui conservera malgré tout son caractère typique et rural. Aujourd'hui, Rosselange se tourne vers une valorisation de son patrimoine. En effet, cernée par une nature verdoyante très abondante et dominée par la pelouse calcaire du lieu-dit « La Rappe » qui surplombe le village, Rosselange permet aux promeneurs de découvrir une faune et une flore des plus diverses, dont l'Euphorbe de Séguier, seule station en Lorraine. Deux sentiers pédagogiques ont été créés pour mettre en valeur cet environnement riche et naturel. Cette pelouse calcaire, si particulière et si rarissime, a fait l'objet d'une convention tripartite avec le Conservatoire des Sites Lorrains et l'Office National des Forêts en vue d'y être protégée. Le promeneur européen pourra également traverser la ville, en effet le GR5, sentier de grande randonnée qui parcourt plusieurs pays européens traverse la ville.

Enfin, dotée d'un fort potentiel associatif (plus de 30 associations), Rosselange est une ville dynamique qui offre à ses habitants de nombreuses activités. C'est une ville où il fait bon vivre et où les habitants peuvent pleinement s'épanouir en toute convivialité. Le 10 novembre dernier, la ville vient d'être récompensée de la « première fleur » décernée par le Conseil Régional (Comité Régional du Tourisme), elle obtient également le 1^{er} prix d'arrondissement et le 1^{er} prix départemental du Conseil Général.



Mairie

Place Jean BURGER
57780 ROSSELANGE
Tél : 03.87.67.06.36
Fax : 03.87.67.76.95
Mail : mairie.rosselange@wanadoo.fr

Population :

3 113 habitants appelés
Rosselangeoises et Rosselangeois

Superficie :

5,35 km²

Altitude : 164 – 331 m

Patrimoine :

- L'église Saint Georges primitive (710-720)
- Le bâtiment du « Fort Chabrol » (1902) sert actuellement de salle des Fêtes
- La résidence dite « Le Château » (1910) de style prussien.
- Une croix de mémoire.
- « La Rappe » plateau de pelouse calcaire gérée en convention tripartite avec le Conservatoire des sites Lorrains et l'ONF.

Infrastructures : mairie, salle des fêtes, cimetière, école maternelle, école primaire, restaurant d'enfants, service périscolaire, espace jeunes, espace multimédia, chaîne locale infographique de télédistribution, gymnase, salle de musculation, stade de foot, stand de tir, courts de tennis et boulodrome.

Instances sociales :

Point Emploi – Permanence CCAS
Foyer de l'Association pour le Mieux être et le Logement des Isolés (AMLI).

Associations :

La commune dispose de plus de 30 associations sportives sous l'égide de Lorraine Sport Rosselange et culturelles sous la coupe de Rosselange Culture Loisirs. L'ensemble de ces deux entités est sous la gouverne de l'Office Municipal des Sports et Loisirs.

Entreprises, Commerces et divers

CLOTUREST, CASEL,
Bureaux de tabac PIAZZOLLA et JOST,
Bar "Le Central Bar", TAXI MONGEL,
TAXI MARC, SILIGOM,
Garage BOUILLET,
THOMAS Dépannage,
ABC PRO GALLO,
ORNE PNEUS
Coiffeur Lucie VALENTINI,
Coiffeur Peggy, Cycles SPAZIANI,
Assurances AXA,
Boulangerie aux Petits Délices,
Pharmacie Saint Georges, Dentistes,
Docteurs, Orthophoniste,
Association TRANS'BOULOT,
Association ARGUS...

ACTUALITES

Fin Avril : Grand Carnaval de Rosselange, association "Les Joyeux Carnavaliers"

Mai : Course du 1er Mai « La Conviviale », Fête Patronale accompagnée de la Fête des Escargots

Durant l'année :

- journée des artisans et collectionneurs, association "Rosselange Culture Loisirs"
- soirée théâtre, exposition thématique, association "Les 4 chemins"
- expo vente, association "Amitiés Loisirs Détente"

Fin d'année :

- Bourse aux jouets organisée par Rosselange Culture Loisirs
- Défilés de la Sainte Barbe et de Saint Nicolas
- Téléthon organisé par l'Office Municipal des Sports & Loisirs qui préside l'ensemble des associations sportives (Lorraine Sports Rosselange) ainsi que les associations culturelles (Rosselange Culture Loisirs).

Toutes ces manifestations sont organisées à la salle des Fêtes du FORT CHABROL

Tri sélectif

Les résultats de la collecte sélective en 2007 montrent une légère augmentation des tonnages collectés. Nous devons continuer à trier, et à trier mieux.

Idée reçue ! « Trier ne sert à rien, tout finira dans les mêmes bennes » : c'est faux.

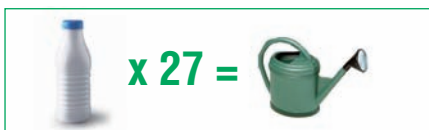
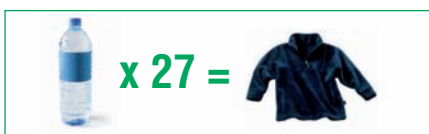
En fait, tout commence à la maison, nous séparons d'un côté les ordures ménagères et de l'autre le verre, les journaux, revues, magazines et les emballages. Ensuite, au centre de tri, on sépare les matériaux d'emballages : plastiques, aluminium, acier, tétrabriques et cartons. Puis ils sont envoyés dans les centres de recyclages respectifs pour fabriquer de nouveaux produits.

Que deviennent les emballages à recycler ?

Ils entrent dans la fabrication d'objets usuels.

- **L'acier** est utilisé dans la fabrication d'objets en acier que nous utilisons tous les jours (automobile, électroménager, mobilier, emballages...).
- **L'aluminium** sert à fabriquer des pièces moulées pour des carters de moteurs de voitures, de tondeuses ou de perceuses, des lampadaires de jardin, des montants d'étagères, des radiateurs...
- **Les briques alimentaires** sont composées majoritairement de carton. Les fibres sont recyclées en papier sanitaire et domestique, en nappe en papier, en papier cadeau...
- **Les cartons** entrent dans la fabrication d'emballages en papier-carton.
- **Les deux types de plastiques** sont recyclés, selon leurs caractéristiques, en tubes, tuyaux, revêtements de sols, fibres synthétiques (anoraks) ou en flacons opaques non alimentaires. Avec 27 bouteilles, on fait un pull polaire.
- **Le verre** recyclé permet la fabrication de nouvelles bouteilles. Une bouteille sur deux est fabriquée avec du verre recyclé.

Pour exemple :



DECHETERIES COMMUNAUTAIRES

Si vous êtes un particulier et que vous utilisez une camionnette, vous pouvez uniquement accéder à la déchèterie de « Moulin NEUF » (entre Amnéville et Rombas) muni d'une autorisation délivrée par la CCPOM. Ce dispositif a été mis en place afin de faire la distinction entre les professionnels qui paient l'accès aux déchèteries et les particuliers qui peuvent les utiliser gratuitement. Lorsque des professionnels font des travaux chez vous, ils se doivent de laisser le chantier propre (sans gravats). C'est prévu dans le prix.

La déchèterie est un espace réservé aux particuliers et donc destiné à recevoir des petites quantités de déchets.

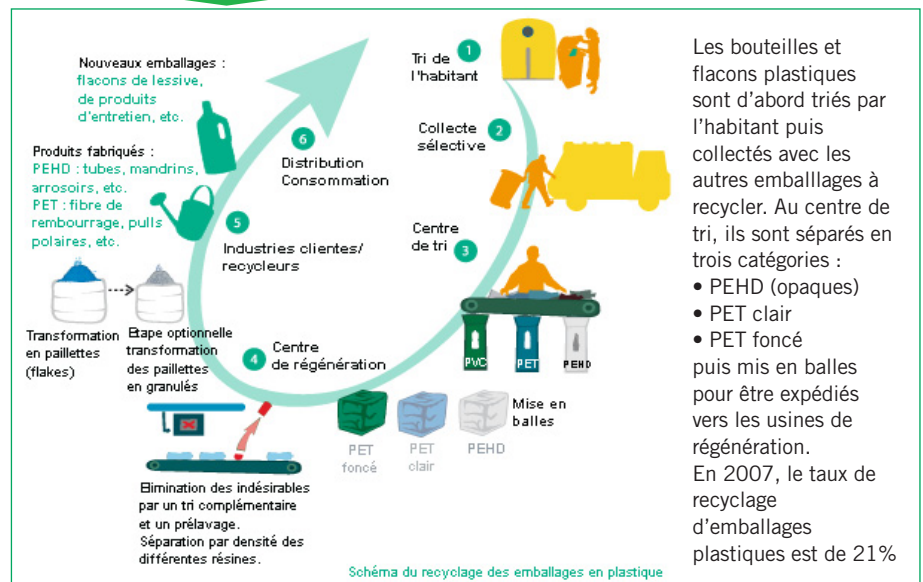
Si vous êtes un professionnel résidant sur le territoire de la CCPOM, vous avez la possibilité d'acheter des tickets d'accès à la déchèterie de « Moulin Neuf ». Seuls les déchets inertes sont acceptés.

INFOS PRATIQUES :

SORTIR les caissettes, conteneurs et sacs d'ordures ménagères la VEILLE AU SOIR du jour de ramassage. Le calendrier de collecte 2009 vous sera distribué courant décembre 2008.

Une question ? Renseignez-vous au 03 87 58 58 74 ou sur www.ccpom.fr dans la rubrique "DECHETS"

ZOOM sur le process de recyclage des plastiques



Les bouteilles et flacons plastiques sont d'abord triés par l'habitant puis collectés avec les autres emballages à recycler. Au centre de tri, ils sont séparés en trois catégories :

- PEHD (opaques)
- PET clair
- PET foncé

puis mis en balles pour être expédiés vers les usines de régénération. En 2007, le taux de recyclage d'emballages plastiques est de 21%

Le saviez-vous ?

Le Point Vert



Ce logo signifie que la société qui fabrique le produit participe financièrement au recyclage de nos emballages ménagers.

Les emballages portant le Point Vert ne sont pas tous recyclables.

Les déchets d'équipements électroniques et électriques

Il s'agit principalement de l'électroménager, des matériels électroniques et bureautiques, de la HIFI, des téléviseurs...

Pour les consommateurs, la démarche est très simple : il s'agit d'un échange sous le principe de « un » pour « un ». En effet, à l'achat d'une machine à laver neuve, le revendeur est dans l'obligation de reprendre la machine usagée et quel que soit son état.

Depuis le 13 août 2005, les distributeurs ou revendeurs sont dans l'obligation de faire apparaître sur l'étiquette du prix de vente le prix de la récupération du matériel.

Introduire l'importance d'une politique environnementale

Concrétisation des actions envisagées dans le cadre du plan paysage

Une expertise paysagère a été entamée en 2005, afin de permettre l'élaboration d'un plan paysage sur le territoire de la CCPOM. Ce projet a été confié à un bureau d'études spécialisé. Il en résulte un programme de 10 actions. La commission « Protection et mise en valeur de l'environnement » a retenu trois actions qui relèvent de la compétence de la Communauté de Communes et a décidé de les mettre en œuvre :

- Pérenniser l'entretien des pelouses calcaires.
- Mettre en valeur un cours d'eau ; ce ruisseau restant encore à définir.
- Organiser des parcours et créer un maillage de sentiers et de chemins.

Les communes auront, quant à elles, la possibilité de mettre en œuvre les actions relevant de leur compétence. La CCPOM pourra leur apporter un appui technique si elles le souhaitent.



Réponse du QUIZZ de la page 4

1 - Réponse B : Une simple déclaration préalable est nécessaire pour les constructions de 2 à 20 m² de SHOB.

2 - Réponse C : Toute construction supérieure à 20 m² nécessite le dépôt d'un permis de construire. Au-delà de 170 m² de SHON ou si le projet est déposé par une personne morale, le recours à l'architecte est obligatoire.

3 - Réponse A : Un projet de moins de 2 m² de SHOB ne nécessite aucune formalité.

4 - Réponse A : La Mairie reste le guichet unique du dépôt des dossiers.

5 - Réponse B : Afin d'écourter les délais d'instruction, le nombre d'exemplaires de dossiers doit être respecté car certaines demandes nécessitent la consultation de services extérieurs (ex : ABF).

6 - Réponse B : Afin d'écourter les délais d'instruction, le nombre d'exemplaires de

dossiers doit être respecté car certaines demandes nécessitent la consultation de services extérieurs (ex : ABF).

7 - Réponse B : Afin d'écourter les délais d'instruction, le nombre d'exemplaires de dossiers doit être respecté car certaines demandes nécessitent la consultation de services extérieurs (ex : ABF).

8 - Réponse A : Le délai d'instruction de base d'une déclaration préalable est d'un mois. Lorsque le projet nécessite la consultation de services extérieurs, le délai est majoré d'un mois. Si le dossier est incomplet, le pétitionnaire est informé par courrier dans le mois suivant le dépôt du dossier. Le complément doit être fourni dans les trois mois. Le délai d'instruction commencera à courir à partir du moment où le dossier est complet.

9 - Réponse A et B : Le délai d'instruction de base d'un permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes est

de deux mois. Le délai d'instruction de base d'un permis de construire autre qu'une maison individuelle est de trois mois. Lorsque le projet nécessite la consultation de services extérieurs, le délai est majoré d'un mois. Si le dossier est incomplet, le pétitionnaire est informé par courrier dans le mois suivant le dépôt du dossier. Le complément doit être fourni dans les trois mois. Le délai d'instruction commencera à courir à partir du moment où le dossier est complet.

10 - Réponse A et B : Le délai d'instruction de base d'un certificat d'urbanisme d'information est d'un mois. Le délai d'instruction de base d'un certificat d'urbanisme pré-opérationnel est de deux mois. Si le dossier est incomplet, le pétitionnaire est informé par courrier dans le mois suivant le dépôt du dossier. Le complément doit être fourni dans les trois mois. Le délai d'instruction commencera à courir à partir du moment où le dossier est complet.

Espace culturel de Rombas *Les rendez-vous*

DECEMBRE

► **Vendredi 05 décembre 2008 à partir de 19h**
TÉLÉTHON

ESPACE CULTUREL DE ROMBAS,
animé par différentes associations de la ville

► **Samedi 06 décembre 2008 à 14h30**
GRAND-MÈRE LUMIÈRE

(Cie Café crème)

Conte – tout public dès 4 ans
ESPACE CULTUREL DE ROMBAS
Tél réservations : Môm'théâtre 03 87 67 74 79

► **Samedi 06 décembre 2008 à 16h et 17h30**
86 CENTIMÈTRES

(Cie S'appelle revient)

Théâtre visuel et musical pour public
de 18 mois à 4 ans
MAISON DE L'ENFANCE
Tél réservations : Môm'théâtre 03 87 67 74 79

► **Dimanche 07 décembre 2008 à 11h et 16h**
86 CENTIMÈTRES

(Cie S'appelle revient)

Théâtre visuel et musical pour public
de 18 mois à 4 ans
MAISON DE L'ENFANCE
Tél réservations : Môm'théâtre 03 87 67 74 79

► **Mercredi 10 décembre 2008**
à partir de 14h30

THÉ DANSANT

animé par l'orchestre Jo Miller
ESPACE CULTUREL. Tél : office municipal de la
culture de Rombas 03 87 67 86 30
www.espace-culturel-rombas.com

► **Dimanche 14 décembre 2008 à 15h**
ORCHESTRE SYMPHONIQUE
D'AMNÉVILLE-LES-THERMES

Concert viennois
ESPACE CULTUREL. Tél : office municipal de la
culture de Rombas 03 87 67 86 30
www.espace-culturel-rombas.com



L'orchestre symphonique ▲
d'Amnéville-les-Thermes.

JANVIER

► **Samedi 10 janvier 2009 à 15h**
LE MARFAND DE FABLES

(Cie Les Zanimos)

Marionnettes à partir de 4-5 ans
MAISON DE L'ENFANCE
Tél réservations : Môm'théâtre 03 87 67 74 79

► **Dimanche 11 janvier 2009**
à 14h30 et 16h30

LE MARFAND DE FABLES

(Cie Les Zanimos)

Marionnettes à partir de 4-5 ans
MAISON DE L'ENFANCE
Tél réservations : Môm'théâtre 03 87 67 74 79



Le marfand de fables. Cie Les Zanimos. ▲

► **Samedi 17 janvier 2009**
à 14h30, 16h et 17h30

LA NUIT S'EN VA LE JOUR

(Cie Le Clan des songes)

Spectacle visuel et poétique pour public
de 3 à 6 ans
MAISON DE L'ENFANCE
Tél réservations : Môm'théâtre 03 87 67 74 79

► **Dimanche 18 janvier 2009**
à 11h, 14h30 et 16h30

LA NUIT S'EN VA LE JOUR

(Cie Le Clan des songes)

Spectacle visuel et poétique pour public
de 3 à 6 ans
MAISON DE L'ENFANCE
Tél réservations : Môm'théâtre 03 87 67 74 79



La nuit s'en va le jour. Cie Le Clan des songes. ▲

► **Samedi 24 janvier 2009 à 20h30**
PIERPOLJAK ET AZZEDEEN

Concert reggae

ESPACE CULTUREL. Tél : office municipal de la
culture de Rombas 03 87 67 86 30
www.espace-culturel-rombas.com



Azzedeem ▼

Pierpoljak ▲



► **Samedi 31 janvier 2009 à 17h**
LE SECRET DES BRUMES

(André Borbe)

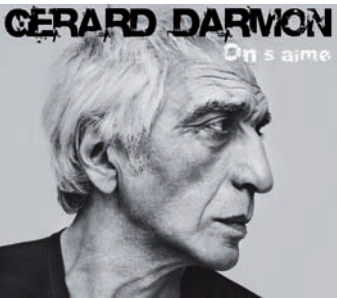
Epopée rock à partir de 7 ans
ESPACE CULTUREL
Tél réservations : Môm'théâtre 03 87 67 74 79

FEVRIER

► **Dimanche 1^{er} février 2009 à 15h et 17h**
J'ARRIVE !

(Mamemo)

Spectacle de chansons et d'images projetées pour
public de 3 à 7 ans
ESPACE CULTUREL
Tél réservations : Môm'théâtre 03 87 67 74 79



► Samedi 07 février 2009 à 20h30

GÉRARD DARMON

Concert
ESPACE CULTUREL
Tél : office municipal de la culture de Rombas 03 87 67 86 30
www.espace-culturel-rombas.com



R.I.C. ▲

► Samedi 21 février 2009 à 20h30

R.I.C.

Concert reggae
ESPACE CULTUREL – production L'entre-pôt
Tél : office municipal de la culture de Rombas 03 87 67 86 30
www.espace-culturel-rombas.com

MARS

► Dimanche 1^{er} mars 2009 à 14h30 et 17h

PERSONNE S'APPELLE THÉRÈSE

(Théâtre du Copeau)
Théâtre à partir de 7 ans
MAISON DE L'ENFANCE
Tél réservations : Môm'théâtre 03 87 67 74 79



Yuri Buenaventura ▲

► Samedi 7 mars 2009 à 20h30

YURI BUENAVENTURA

Concert salsa
ESPACE CULTUREL DE ROMBAS
Tél : office municipal de la culture de Rombas 03 87 67 86 30
www.espace-culturel-rombas.com

► Dimanche 8 mars 2009 à 15h

LA CONCORDIA

Harmonie municipale de Rombas
Concert de printemps. ESPACE CULTUREL DE ROMBAS
Tél : office municipal de la culture de Rombas 03 87 67 86 30
www.espace-culturel-rombas.com



► Du 14 au 31 mars 2009

FESTIMOM

festival jeune public dans toute la ville
(spectacles, animations, formations, exposition : programme en cours)

MAI

► Samedi 9 mai 2009 à 20h30

DIDIER PORTE

Humour
ESPACE CULTUREL DE ROMBAS. Production BSM Nancy
Tél : office municipal de la culture de Rombas 03 87 67 86 30
www.espace-culturel-rombas.com

Côté Habitat et Cadre de vie

ANAH

(Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)
17 quai Paul Wiltzer - BP 31035 - 57036 METZ
Tél : 03 87 34 34 57
www.anah.fr

CAF

(Caisse d'Allocations Familiales)
4 boulevard du Pontiffroy - 57000 METZ
Tél : 08 20 25 57 10
www.caf.fr

CALM

(Centre d'Amélioration du Logement de Moselle)
9 rue du Grand Cerf - 57000 METZ
Tél : 03 87 75 92 20
www.calm-logement.fr

CLLAJ du Bassin d'emploi de Metz

(Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)

33 bis bd Maginot - 57000 METZ
Tél : 03 87 39 08 28

EIE de Metz

(Espace Info Energie)
9 rue du Grand Cerf - BP 14062 - 57040 METZ
Tél : 03 87 74 83 34
eie.moselle@wanadoo.fr
www.eie-lorraine.fr

Côté Environnement

ADEME

(Agence de l'Environnement et de la Maîtrise des Energies)
www.ademe.fr

Côté Développement Economique

HOMEGAL

Pépinière d'entreprises
Centre d'Activités Economiques de Franchepré
ZI de Franchepré - 54240 JOEUF

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
De 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Tél : 03 82 47 11 00 - Fax : 03 82 47 11 05
Homegal2@wanadoo.fr

CCPOM

Site Internet : www.ccpom.fr
Email : ccpom@ccpom.fr
Adresse : 34 Grand'Rue - 57120 ROMBAS
Tél. 03 87 58 32 32 - Fax 03 87 67 59 48

Le Fil Bleu en Moselle toujours d'actualité



7 km à parcourir le long des berges de l'Orne sur le territoire de la CCPOM.



CLOUANGE

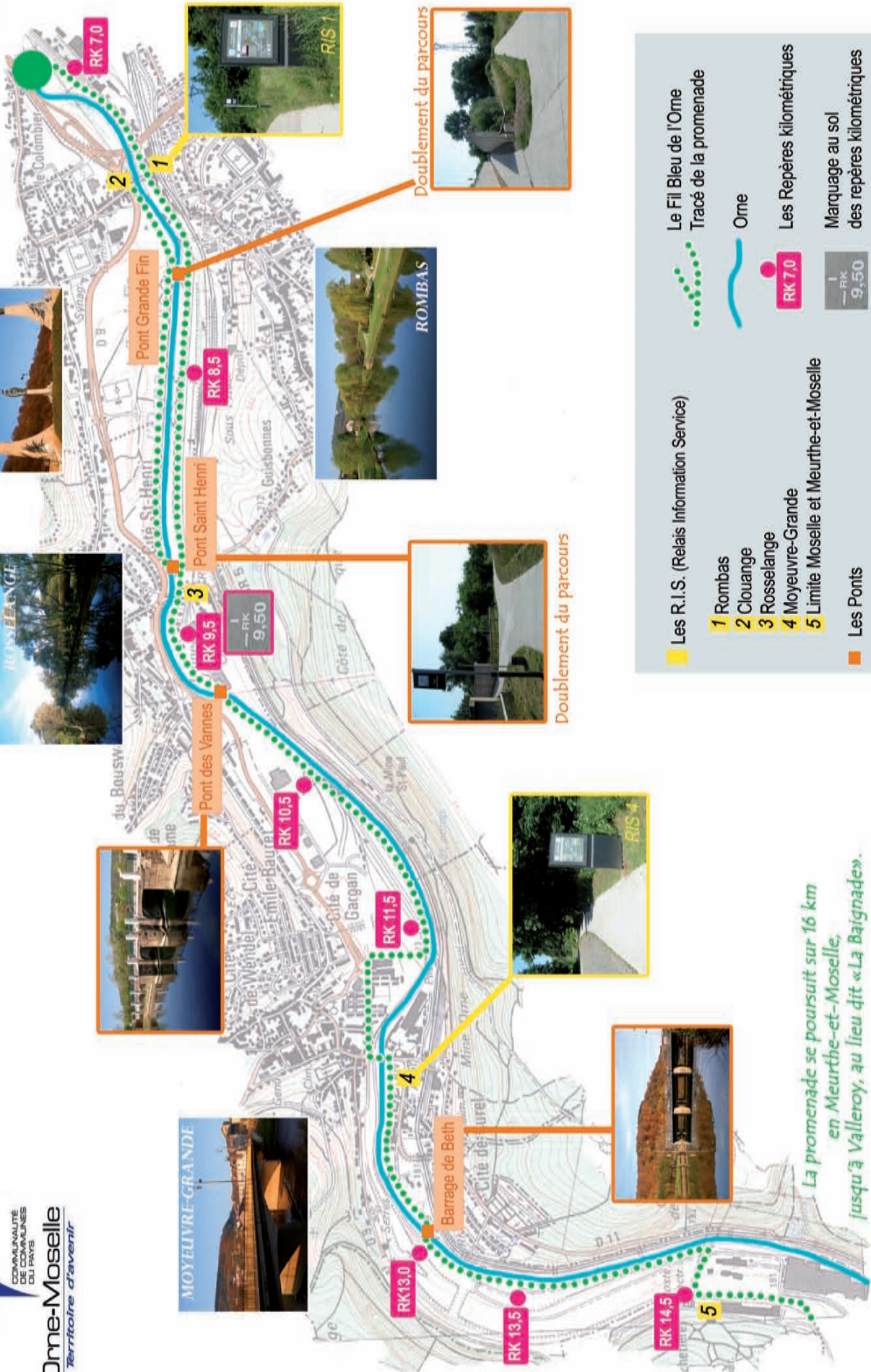


ROMBAS



MOYEUVERE-GRANDE

Barrage de Beth



Doublément du parcours



ROMBAS



Doublément du parcours



RIS 4



MOYEUVERE-GRANDE

La promenade se poursuit sur 16 km en Meurthe-et-Moselle, jusqu'à Valleroy, au lieu dit «La Baignade».

Le Fil Bleu de l'Orne
Tracé de la promenade

Orne

Les Repères kilométriques

Marquage au sol

Les R.I.S. (Relais Information Service)

1 Rombas
2 Clouange
3 Rosselange
4 Moyeuvre-Grande
5 Limite Moselle et Meurthe-et-Moselle

Les Ponts

RK 7,0

RK 9,50